

Le Conseil départemental
aux côtés des Valdoisiens

val
d'oise **V**
le département



Schéma départemental en faveur des personnes handicapées

Synthèse

2023
—
2028

Sommaire

Les caractéristiques socio-démographiques du Val d'Oise

4

Les chiffres clés du handicap

6

Un nouveau contexte pour les politiques départementales du handicap

8

Les orientations fixées pour la période 2023 - 2028

10

Orientation 1

Pour un accès renforcé aux droits, à la santé et à la vie sociale

12

Orientation 2

Pour une inclusion scolaire, une formation et une inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap

13

Orientation 3

Pour une offre médico-sociale centrée sur le parcours de vie et orientée vers le droit commun

14

Orientation 4

Pour bien vivre chez soi avec ses proches

16

Orientation 5

Vers une politique du handicap participative et garantissant un accompagnement de qualité

17

«
Comme pour tout un chacun, la vie d'une personne en situation de handicap est faite d'envies, de passions, d'ambitions. Avec ce Schéma, le Département se donne les moyens d'une inclusion réelle, cette inclusion qui n'est rien d'autre que la liberté d'agir et de cheminer sur des routes que chacun s'est choisi.

Grandir à l'école, décider d'un métier, retrouver son chez-soi et un jour, partir à la retraite.

A chaque instant, et fort de cette conviction, le Département se tient aux côtés de chaque Valdoisienne et de chaque Valdoisien en situation de handicap.

»



Laetitia Boisseau

Vice-présidente
du Département
déléguée à l'Autonomie

Avec et pour les personnes handicapées

Si le précédent Schéma départemental en faveur des personnes handicapées entendait ouvrir toutes les voies possibles vers une inclusion renforcée, ce nouveau schéma 2023-2028 se fixe des objectifs plus ambitieux encore. Le Département a repensé l'ensemble de ses politiques publiques afin qu'elles prennent mieux en considération les personnes en situation de handicap. Il est apparu essentiel de travailler à un collectif plus handi-accueillant à toutes les singularités ; et dans le même temps, avec l'ensemble de ses partenaires, le Département veut créer toutes les conditions favorables à l'autonomie et l'intégration sociale des personnes handicapées. L'inclusion réelle est en cela l'autre nom de valeurs majeures telles que la solidarité, le respect et l'égalité des chances.

Un collectif rassemblé pour une politique publique forte

Chaque personne en situation de handicap doit pouvoir faire entendre sa voix, partager ses expériences et contribuer activement à la construction des politiques qui la concernent directement. Le groupe des usagers de la MDPH est ainsi un partenaire incontournable pour toujours mieux penser notre action.

Dans l'élaboration de ce Schéma départemental, nous avons tenu à consulter et à impliquer les personnes handicapées, leurs familles, les associations et les professionnels du secteur. Leurs témoignages, leurs idées et leurs recommandations ont été précieuses pour façonner un schéma qui fait sens réalité et besoins du quotidien. C'est ensemble que nous avons relevé les défis auxquels font face les personnes en situation de handicap, et que nous avons tracé des axes d'action clairs et pertinents pour y répondre.

Une politique publique toujours plus personnalisée

Chaque projet de vie est singulier, c'est la raison pour laquelle notre accompagnement ne trouve tout son sens que lorsqu'il répond aux attentes de chacun, et parfois même lorsqu'il les devance. Le Département est très investi en ce sens mais ce n'est que grâce à l'engagement de tous les acteurs que nous réussirons ensemble une coordination la plus harmonieuse possible. Ce schéma est un nouvel élan collectif, toujours dans l'intérêt premier des personnes en situation de handicap.



Marie-Christine CAVECCHI

Présidente du Département
du Val d'Oise

Les caractéristiques socio-démographiques du Val d'Oise



Population et démographie

Environ **1,25 million** d'habitants en 2019



184 communes au total

3 communes
de plus de 50 000 habitants :

Argenteuil

Cergy

Sarcelles



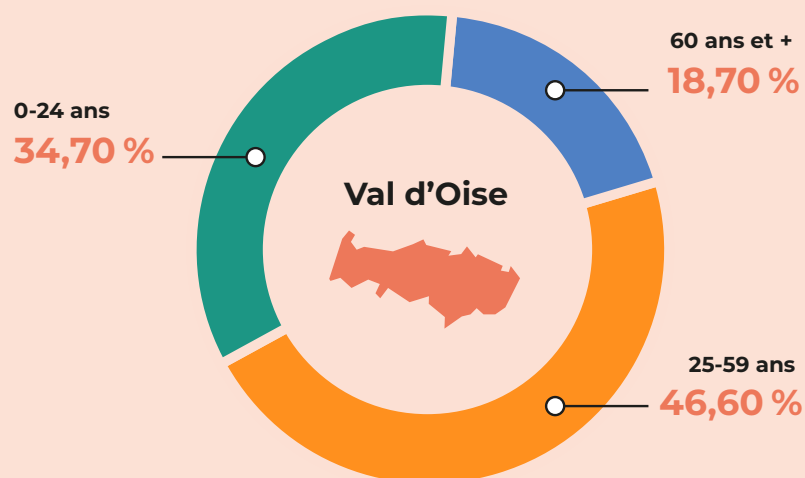
+ 0,8 % de la population
entre 2013 et 2018



+ 1,4 % de la population de 60 ans et +
par an

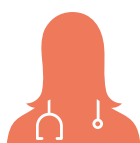
Une densité de la population plus élevée dans le Sud que dans le Nord du département

Répartition de la population par tranche d'âge



Source : INSEE (2021)

Accès aux soins



803 médecins généralistes

Taux moyen pour 100 000 habitants : 64,3



1 033 infirmiers libéraux

Taux moyen pour 100 000 habitants : 82,7



Les chiffres clés du handicap



Une hausse des orientations entre 2018 et 2022



Adultes

en situation de handicap

+ 25,6 %

orientations vers les établissements
médico-sociaux

+ 57 %

orientations vers l'offre de formation
spécialisée



Enfants

en situation de handicap

+26 %

orientations scolaires en milieu ordinaire

+50,6 %

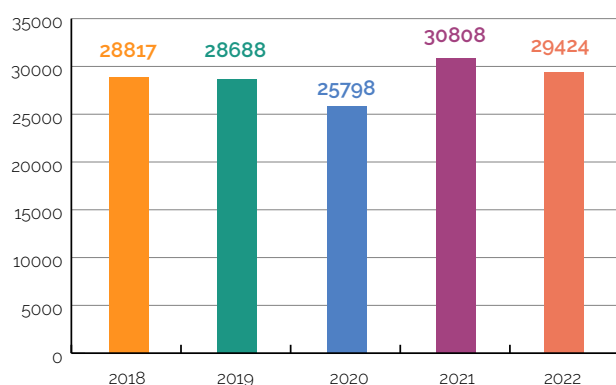
orientations en service médico-social

Chiffres de la MDPH

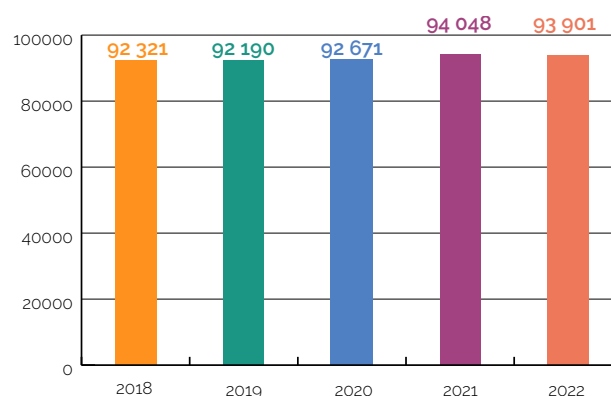
- Le nombre de bénéficiaires ayant un droit ouvert à la MPDH est constant entre 2018 et 2022.
- Le nombre de bénéficiaires ayant déposé au moins une demande a chuté de 10 % entre 2019 et 2020, période marquée par la crise sanitaire de la Covid-19, avant de connaître un fort rebond entre 2020 et 2021, avec une augmentation de 19,42 % :



Nombre de bénéficiaires ayant déposé au moins une demande



Nombre de bénéficiaires ayant un droit ouvert à la MDPH par année



Une augmentation des bénéficiaires de prestations et d'allocations

Type de prestation	Evolution entre 2018 et 2022	Nombre de bénéficiaires en 2022
Prestation de compensation handicap (PCH)	+6,4 %	6 219
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	+20 %	22 013
Allocation d'étude aux enfants handicapés (AEEH)	+29,4 %	8 034

Un nouveau contexte pour les politiques départementales du handicap



Au cours de la période précédente (2018-2022), le Val d'Oise a enregistré une augmentation de 5 % du nombre de places dans les établissements médico-sociaux non médicalisés, avec une augmentation plus marquée dans les services (+8 %) par rapport aux établissements (+4 %). Cette augmentation plus forte sur les services correspond à un mouvement global de renforcement de l'accompagnement médico-social en soutien du milieu ordinaire. Cependant, il y a une demande croissante de médicalisation, ce qui représente un défi en raison de la pénurie de professionnels libéraux.

Pour faire face à ces difficultés, le Département a entrepris des transformations, telles que la conversion de places de foyers d'hébergement classiques en foyers d'hébergement éclatés, la médicalisation de certains foyers de vie et la création d'un Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) spécifique en 2023.

Pour les enfants en situation de handicap, une transformation de l'offre a été amorcée, afin d'adopter une approche de parcours. Par exemple, les Instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP) ont évolué en dispositifs intégrés ITEP (DITEP) pour offrir une plus grande flexibilité dans les modes d'intervention et la possibilité d'un réel parcours en fonction des besoins.

En ce qui concerne l'éducation inclusive, le Val d'Oise a enregistré une augmentation significative du nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés, avec le déploiement d'Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) et d'autres dispositifs inclusifs. L'Education nationale et le secteur médico-social travaillent en étroite collaboration pour renforcer l'éducation inclusive, avec un accent sur la coordination des ressources et des partenariats.

Le Département prévoit d'accentuer l'inclusion des adolescents en situation de handicap dans le secondaire, de favoriser l'entrée du médico-social dans les établissements scolaires, et de renforcer la collaboration entre l'Éducation nationale et le secteur médico-social, notamment en tenant compte de la diversité des besoins des enfants.



En résumé

Le Val d'Oise fait face à des besoins croissants en services médico-sociaux pour les personnes en situation de handicap, tant pour les adultes que pour les enfants, et met en œuvre des transformations pour y répondre dans son nouveau Schéma départemental.



Les orientations fixées pour la période 2023 - 2028



Le Schéma départemental en faveur des personnes handicapées est la feuille de route du Département qui fixe les actions à mettre en œuvre, poursuivre ou engager pour les années à venir, en vue de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap. Les grands enjeux et orientations du Schéma départemental ont été identifiés dans le cadre de groupes de travail qui ont associé différentes directions du Département, ainsi que l'ensemble des partenaires du Département et de la MDPH.

Le Val d'Oise ayant à cœur d'assurer une continuité et une logique aux objectifs du schéma, les pistes de travail issues du bilan des actions menées dans le cadre du Schéma 2018-2022 ont également été reprises. Pour le Schéma départemental 2023-2028, la logique de parcours de vie a été retenue, avec 5 orientations majeures :

Orientation 01

Pour un accès renforcé aux droits, à la santé et à la vie sociale

Objectif 1

Favoriser l'accès à l'information, aux droits et à la santé

Objectif 2

Poursuivre l'adaptation de l'offre culturelle, sportive et de loisirs pour les personnes en situation de handicap

Orientation 02

Pour une inclusion scolaire, une formation et une insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

Objectif 3

Favoriser l'inclusion sur les temps scolaires et périscolaires

Objectif 4

Favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi pour les personnes en situation de handicap



Orientation 03

Pour une offre médico-sociale centrée sur le parcours de vie et orientée vers le droit commun

Objectif 5

Favoriser une offre souple, coordonnée, modulaire et personnalisée pour un parcours de vie répondant aux attentes des personnes

Objectif 6

Adapter l'offre médico-sociale au vieillissement des personnes en situation de handicap

Objectif 7

Renforcer les synergies et la coordination entre les acteurs du handicap et de l'aide sociale à l'enfance

Orientation 04

Pour bien vivre chez soi avec ses proches

Objectif 8

Développer les solutions de soutien à domicile

Objectif 9

Améliorer le soutien des aidants

Objectif 10

Promouvoir l'inclusion par le logement

Orientation 05

Vers une politique du handicap participative et garantissant un accompagnement de qualité

Objectif 11

Renforcer le travail autour de la qualité de service rendu à la personne en situation de handicap et ses proches

Objectif 12

Renforcer la dynamique de participation des personnes à la politique départementale

Pour un accès renforcé aux droits, à la santé et à la vie sociale

Face à la complexité de certains dispositifs existants, la multiplicité des intervenants et la diversification des solutions d'accompagnement proposées notamment dans un contexte de transformation de l'offre, il apparaît nécessaire de rendre plus lisible et accessible l'offre sur le Département.

Lors de la concertation avec les acteurs du territoire et les personnes concernées, les difficultés d'accès aux informations relatives aux droits, à la santé ou encore à la vie sociale ont été remontées. Le Département souhaite donc proposer à tous une meilleure lisibilité pour, *in fine*, favoriser l'accès aux droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, le principe de choix éclairé pour chaque personne en situation de handicap auquel le Département accorde une grande importance, ne peut s'exercer que si ces personnes disposent de suffisamment d'informations sur leurs droits pour réaliser leurs choix de la façon la plus éclairée qui soit. L'accès à l'information passe aussi par l'utilisation d'outils facilitateurs : le Facile à lire et à comprendre (FALC) doit se développer davantage ainsi que les outils numériques disponibles.

Les objectifs auxquels cette orientation s'attache à répondre trouvent également écho au sein d'autres orientations du Schéma, l'enjeu d'une cartographie exhaustive des dispositifs et de l'accès à l'information étant présent à chaque moment du parcours et dans tous les domaines de la vie d'une personne en situation de handicap.



Zoom sur les actions principales

Améliorer la lisibilité de l'offre sur les dispositifs à destination des personnes en situation de handicap

Établir **l'annuaire des annuaires** avec des liens ou des indications sur l'endroit où trouver les ressources.

Développer la démarche « d'aller vers » auprès des personnes en situation de handicap et des aidants

Travailler à ce que tous **les primo-demandeurs** (en particulier les parents d'enfants) aient les informations suffisantes pour obtenir des réponses adaptées à leurs besoins.

Élaborer une feuille de route «Sport, culture et loisirs» spécifique autour de la sensibilisation du milieu ordinaire et de la mise en réseau des acteurs

Déployer un **référént Sport, culture, loisirs et handicap** au sein du Département pour mettre en lien les usagers et les structures sportives, culturelles et de loisirs.



Pour une inclusion scolaire, une formation et une insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

A l'heure où le nombre d'élèves en situation de handicap augmente, notamment du fait de l'allongement de la durée des études, du meilleur diagnostic de certains troubles et de la meilleure appropriation par les pouvoirs publics de l'école inclusive, le sujet de l'inclusion scolaire constitue un enjeu majeur pour assurer l'accès à l'éducation pour tous les enfants, quelles que soient leurs capacités.

En s'appuyant sur une approche transversale et concertée, le Val d'Oise souhaite créer un environnement favorable, où chacun peut exercer pleinement ses droits, développer ses compétences et contribuer activement à la société. Chaque action relative à la scolarité et l'emploi doit intégrer les dimensions de l'accessibilité, de l'accompagnement médico-social et de la participation citoyenne des personnes.

Le choix de réunir dans une même orientation l'insertion scolaire et l'insertion professionnelle répond à une logique de parcours, et traduit l'importance de bien accompagner le passage transitoire entre l'école et l'emploi, à travers des dispositifs particuliers et une coordination des acteurs des différents champs.



Zoom sur les actions principales

Renforcer le partenariat avec l'Éducation Nationale et développer la fonction ressource médico-sociale au sein des établissements scolaires

- Mettre en place **des formations croisées** entre l'Éducation nationale et les Établissements et Services Médico-Sociaux dans le cadre des projets d'ouverture de dispositifs inclusifs.
- Identifier, avec la **direction des collèges**, les établissements susceptibles de pouvoir accueillir des équipes du secteur médico-social en leur sein.

Développer les actions favorisant l'insertion professionnelle des jeunes adultes en situation de handicap

Renforcer **les partenariats entre l'Éducation nationale** et le milieu de l'insertion professionnelle pour garantir une continuité de parcours des élèves en situation de handicap après le lycée.

Poursuivre les actions de sensibilisation et de formation à destination des professionnels intervenant sur les temps extra et périscolaires

Sensibiliser les communes à l'accueil des enfants en situation de handicap en s'appuyant sur les communes dont l'offre est diversifiée.

Poursuivre et renforcer la dynamique territoriale favorisant l'insertion professionnelle des personnes handicapées

- Favoriser les **transitions** entre le milieu protégé et le milieu ordinaire pour les travailleurs d'ESAT.
- Favoriser les **échanges entre les différents opérateurs** de l'insertion professionnelle et intervenir en appui sur la mise en œuvre des évolutions législatives.

Pour une offre médico-sociale centrée sur le parcours de vie et orientée vers le droit commun

La période du précédent schéma a été celle du virage vers une offre plus souple, plus intégrée et plus inclusive. Avec cette troisième orientation stratégique, le Département est conscient que, demain, l'ensemble des structures doivent pouvoir fonctionner en dispositifs cohérents centrés sur le parcours de vie et orientés vers le droit commun.

L'offre médico-sociale doit également s'adapter au vieillissement des personnes en situation de handicap. Cela nécessite aussi d'adapter les structures existantes en créant des unités spécialisées et en formant le personnel, qui puissent être à l'origine d'un réseau d'expertise et de savoir-faire autour de la question du vieillissement.

Par ailleurs, un des défis de cette orientation est d'apporter de manière prioritaire des réponses opérationnelles aux enfants en situation de handicap relevant de la protection de l'enfance, qui vivent une situation de double vulnérabilité et pour lesquels l'offre actuelle peine parfois à s'adapter. Là aussi, l'interconnaissance entre le secteur du handicap et celui de la protection de l'enfance est érigé comme une priorité majeure et va être travaillée de manière coordonnée avec le Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance.

Après la période du virage inclusif s'ouvre une période de consolidation et de renforcement de nos offres au profit des situations les plus complexes, avec l'appui de l'ensemble des partenaires qui sera dynamisé dans le cadre du développement de la Communauté 360.



Zoom sur les actions principales

Développer l'offre médico-sociale sur le territoire à destination des enfants et des adultes en situation de handicap

- **Affiner l'analyse des besoins** du public et leur objectivation, réaliser des diagnostics territoriaux sur les profils et les réponses manquantes.
- Expérimenter puis généraliser **les fonctionnements en dispositifs** et plateforme de service.

Favoriser le partage de connaissances et de pratiques entre tous les professionnels intervenant dans l'environnement de la personne en situation de handicap

- Organiser **des rencontres interprofessionnelles** entre les différents acteurs du territoire et identifier des pilotes sur les Établissements et Services Médico-Sociaux afin de maintenir une dynamique de réseau entre les établissements.
- Favoriser les **échanges de pratiques** entre les professionnels des établissements.

Encourager et favoriser l'expression des choix et des attentes des personnes

Favoriser **les projets de participation** des personnes accompagnées dans différents espaces d'expression et de décision existants (CVS, CPOM, etc.).

Accompagner les projets autour de la vie affective et relationnelle dans les Etablissements et Services Médico-Sociaux

- **Sensibiliser** les professionnels des Établissements et Services Médico-Sociaux sur les droits des résidents en matière de vie affective et relationnelle.
- **Élaborer un livre blanc** de la vie affective et relationnelle visant à partager les grands principes, les lignes directrices et les bonnes pratiques concernant l'accompagnement des projets de vie affective et relationnelle dans les ESMS.

Adapter l'offre existante aux besoins des Personnes handicapées vieillissantes en travaillant au décroisement des secteurs Personnes handicapées et Personnes âgées

- Créer un **réseau de référents PHV** au sein des structures médico-sociales dédiées au handicap.
- **Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs** des structures et la formation aux spécificités d'accompagnement de ces différents publics.
- Poursuivre les **expérimentations par le biais d'équipes relais** permettant de faire du lien entre les structures pour personnes handicapées, les établissements pour personnes âgées et les services d'accompagnement au domicile.

Favoriser le maintien des enfants en situation de handicap confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) dans leur lieu d'accueil

- Envisager le déploiement d'une **offre d'équipe mobile pluriprofessionnelle croisant les compétences ASE/Handicap**.
- Accompagner les Maisons d'enfants à caractère social (MECS) pour permettre l'accueil d'enfants en situation de handicap par **l'attribution de moyens adaptés** et la mise en œuvre d'une **dynamique de formation** reposant sur une équipe mobile ASE/HANDICAP.

Construire des solutions d'accueil et d'accompagnement durables pour les jeunes en situation de handicap sortant du dispositif de l'ASE

- Renforcer la coordination de la MDPH et de l'ASE **avant et après l'entretien des 17 ans**.
- Intégrer les jeunes majeurs les plus fragiles, notamment en situation de handicap psychique, aux **projets de développement d'habitat inclusif du Département**.

Soutenir la parentalité en contexte de handicap

Déployer une **équipe mobile d'accompagnement** à la parentalité à destination des parents d'enfants en situation de handicap.

Pour bien vivre chez soi avec ses proches

Lorsque les personnes en situation de handicap souhaitent vivre à domicile, le Département du Val D'Oise doit être en mesure de leur proposer un accompagnement leur permettant de rester dans leur environnement familial, entourées de leurs proches.

L'aide à domicile est aussi souvent apportée par des professionnels spécialisés. La complexité des situations et des réponses à apporter implique que ces professionnels puissent être soutenus dans leurs pratiques, leur montée en compétence et bénéficier des outils permettant la meilleure articulation possible entre eux autour des besoins de la personne.

Enfin, le domicile des personnes ne doit pas être un isolat coupé du monde et être le plus possible inclus

dans la cité et le tissu social de proximité. La mise en œuvre de ce schéma permettra de rendre la frontière entre domicile et établissement la plus poreuse possible et favorisera l'enrichissement mutuel de tous les professionnels et experts de l'accompagnement au service des personnes.



Zoom sur les actions principales

Encourager la formation et renforcer la coordination des acteurs du domicile

- Identifier les besoins et opportunités de transformation et **les partenaires clés** dans le projet de rapprochement entre les SAAD et les SIAD.
- Élaborer un **projet d'interventions conjointes** de SAVS-SAMSAH/SAD au domicile des personnes en situation de handicap.
- Poursuivre **la professionnalisation et la formation des professionnels des SAAD** vers de nouvelles compétences sur le champ du handicap.

Promouvoir l'Aide à la vie partagée (AVP) et les modalités d'accès à des habitats inclusifs

- **Promouvoir l'AVP** auprès des porteurs de projets d'habitats inclusifs.
- **Mettre en place une aide financière spécifique pour les habitats inclusifs** accueillant des habitants en situation de handicap.

Améliorer la lisibilité des dispositifs existants pour les personnes, les familles et les professionnels

- Créer **des outils d'information** présentant les solutions de répit et leurs modalités d'accès.
- **Sensibiliser** les services à domicile, les CCAS et les ESMS sur les solutions de répit existantes.

Vers une politique du handicap participative et garantissant un accompagnement de qualité

La devise « Rien pour nous sans nous », entrée dans les usages des associations du monde du handicap résume bien ce qui est souhaité et recherché par les personnes en situation de handicap : la possibilité pour elles d'être associées systématiquement aux décisions qui les concernent.

Le Département a souhaité inscrire ces travaux dans une logique de renforcement du pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap, et de répondre à cette demande qui s'exprime de manière forte et notamment dans les espaces de discussion qui ont été mis en place avec des personnes en situation de handicap.

C'est parce que les personnes concernées sont naturellement les mieux placées pour identifier leurs besoins que leur participation doit être encouragée. Leur mobilisation dans les travaux permet de recueillir des informations précieuses sur les défis auxquels elles sont quotidiennement confrontées, ainsi que sur les mesures qu'il serait souhaitable de mettre en place pour améliorer leur inclusion et leur qualité de vie. Leur participation active permettra de favoriser l'innovation et l'émergence de solutions créatives et adaptées aux besoins de chacun.

Afin de réaliser concrètement des avancées sur les questions de la citoyenneté, de l'accès aux droits et de la participation, le Département s'attache à poursuivre le travail mené autour de la qualité de service rendu à la personne en situation de handicap et ses proches.



Zoom sur les actions principales

Structurer l'action départementale en matière de qualité dans les Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux

Instaurer un **comité de pilotage** avec les directions métier du Département.

Renforcer la dynamique de participation des usagers et de leurs aidants à la politique handicap du Département

Engager une réflexion avec **le groupe usagers** sur leur implication dans la politique départementale concernant le handicap.

Poursuivre le travail autour de l'efficience et de la qualité du traitement des dossiers transmis à la MDPH

Poursuivre et mettre en place différents chantiers d'excellence opérationnelle.

Poursuivre le travail autour de la dématérialisation

- Poursuivre le **développement de la plateforme de téléservices** afin d'inciter les usagers à utiliser cette offre de service.
- Mettre en place le **module « Usagers » sur Via Trajectoire** afin de faciliter la recherche d'une place en ESMS pour les usagers et leur permettre de déposer leur dossier de candidature.



**Retrouvez l'intégralité du Schéma départemental
en faveur des personnes handicapées sur**

mdph.valdoise.fr





**Schéma départemental
en faveur des personnes handicapées
2023-2028**